



[Canada.ca](#) › [Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada](#)

› [Rapports et ressources d'information](#) › [Rapports financiers trimestriels](#)

Rapport financiers trimestriels pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

▼ Renseignements sur les droits d'auteur

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2026

Numéro de catalogue : PS21-2F-PDF

ISSN 2818-4823

This document is also available in English under the title: Quarterly Financial Report - Quarter Ended December 31, 2025

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et au programme

Pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2025

Sur cette page

- [Introduction](#)
- [Mandat](#)

- Méthode de présentation
- Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs
 - Changements importants dans les autorisations
 - Changements importants dans le dépenses
- Risques et incertitudes
- Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et au programme
- Annexe

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été établi par la direction, comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, selon les modalités prévues par le Conseil du Trésor. Il doit être lu en parallèle avec le Budget principal des dépenses 2025-2026 et les rapports financiers trimestriels précédents.

Les activités du programme du Comité externe d'examen de la GRC (CEE) sont brièvement décrites dans la partie II du Budget principal des dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'un audit externe.

Mandat

Le CEE est un tribunal administratif indépendant (il s'agit d'un organisme distinct de la GRC). Il a pour mandat d'examiner divers dossiers qui lui sont renvoyés en application d'une loi ou d'un règlement, dont :

- des appels de certaines décisions rendues par des autorités disciplinaires et des comités de déontologie de la GRC;

- des appels de certaines décisions rendues dans le cadre de processus de la GRC autres que le processus disciplinaire;
- des griefs sur diverses questions, déposés en vertu de l'ancien régime législatif de la GRC.

Après examen des dossiers renvoyés par la GRC, le CEE présente ses conclusions et recommandations au commissaire de la GRC pour qu'il rende une décision définitive. Le commissaire (ou son délégué), chargé de rendre la décision définitive, n'est pas tenu d'appliquer les conclusions ou les recommandations du CEE; toutefois, s'il n'applique pas les recommandations obtenues du CEE, la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada l'oblige à indiquer, dans sa décision définitive, les raisons pour lesquelles il ne les a pas suivies.

Le CEE est le seul mécanisme d'examen indépendant dont disposent les membres de la GRC pour traiter ces affaires (lesquelles doivent être renvoyées devant le CEE en application de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et du *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*), à une exception près : une fois que le commissaire a rendu sa décision définitive, une partie peut présenter une demande de contrôle judiciaire devant la Cour fédérale.

Le CEE participe à plusieurs activités de liaison et de communication qui l'aident à mieux gérer son processus d'examen des dossiers d'appel et à mieux faire connaître et comprendre les problèmes dans le milieu de travail de la Gendarmerie. Il présente des exposés et tient des discussions auprès des gestionnaires et des représentants du milieu de travail de la GRC, publie régulièrement ses résumés des conclusions et des recommandations et rédige parfois des articles ou des documents de recherche sur des sujets d'intérêt liés à ses fonctions.

Méthode de présentation

La direction a établi le présent rapport trimestriel en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport présente les autorisations de dépenser de l'organisation accordées par le Parlement ou des crédits centraux reçus du Conseil du Trésor ainsi que les autorisations utilisées par l'organisation en fonction du Budget principal des dépenses de l'exercice 2025-2026. Le présent rapport trimestriel a été établi à l'aide d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière liés à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le CEE utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour établir et présenter ses états financiers annuels s'inscrivant dans le processus de production de rapports sur le rendement ministériel, tandis que les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

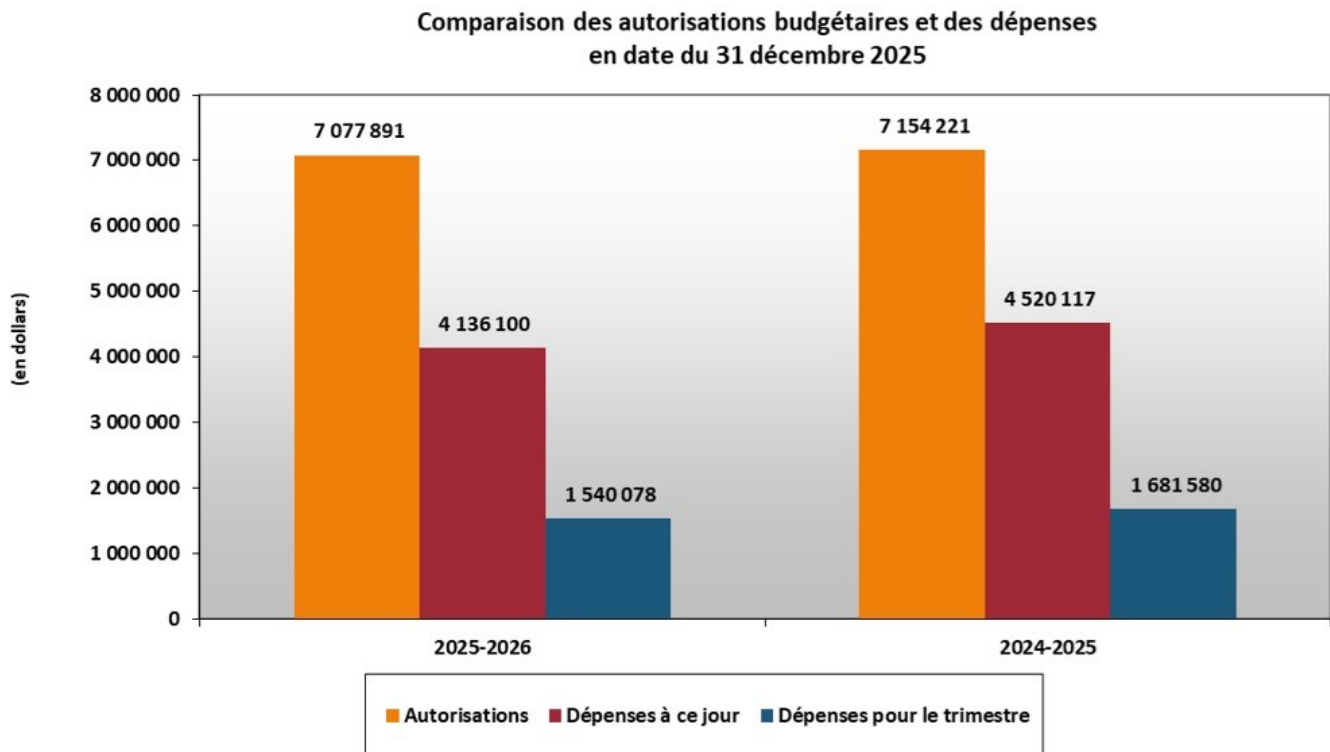
La présente section expose les principaux éléments ayant contribué à l'augmentation ou à la diminution nette des autorisations disponibles pour l'exercice et des dépenses réelles effectuées pendant le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2025.

Changements importants dans les autorisations

Comme l'indique l'état des autorisations, au 31 décembre 2025, le CEE disposait d'autorisations s'élevant à 7 077 891 \$ comparativement à 7 154 221 \$ au 31 décembre 2024, soit une diminution de 76 330 \$ ou de 1 %. Cette diminution dans les autorisations disponibles s'explique par une augmentation économique négociée pendant l'exercice 2024-2025.

L'état des autorisations montre que le CEE a dépensé environ 58 % de ses autorisations à la fin du troisième trimestre, comparativement à 63 % à la même période de l'exercice précédent (voir le graphique 1 ci-après).

Graphique 1 : Comparaison des autorisations budgétaires et des dépenses au troisième trimestre des exercices 2025-2026 et 2024-2025



* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Changements importants dans les dépenses

Les dépenses du troisième trimestre totalisaient 1 540 078 \$, soit une diminution de 141 502 \$ par rapport aux 1 681 580 \$ dépensés pendant la même période en 2024-2025.

Cet écart s'explique essentiellement par une réduction des dépenses en personnel à la suite de paiements rétroactifs de salaires effectués en 2024-2025 après la mise à jour de conventions collectives ainsi que par une baisse des dépenses en services professionnels et spéciaux en 2025-2026.

Le tableau 2 de l'annexe présente les dépenses budgétaires par article courant.

Risques et incertitudes

Le CEE fait toujours preuve d'une grande résilience et continue d'exercer son mandat avec brio. Les investissements stratégiques dans les domaines de la santé mentale, du mieux-être, de la diversité et de l'inclusion ainsi que du perfectionnement professionnel renforcent une culture positive au sein de l'organisation et favorisent la stabilité de l'effectif en ces périodes de transition.

Comme il est tributaire des dossiers qui lui sont renvoyés, le CEE doit toujours faire preuve de souplesse et s'adapter constamment au nombre fluctuant de dossiers reçus, ce qui peut entraîner des répercussions sur ses normes de service, sa planification opérationnelle et l'affectation de ses ressources. Parallèlement, l'organisation continue à exercer ses activités dans un contexte de restrictions budgétaires marqué par une réduction des dépenses à l'échelle de l'administration fédérale. Même s'il a été

exempté de l'examen exhaustif des dépenses, le CEE a pris l'initiative de contrôler encore plus rigoureusement ses finances, de réduire ses dépenses non essentielles et d'appliquer des mesures de réduction des dépenses pour favoriser sa viabilité à long terme. Néanmoins, les pressions qu'il subit constamment, dont l'obligation d'absorber les récentes augmentations salariales et les paiements rétroactifs, ont réduit sa marge de manœuvre financière. En tant que très petit organisme, le CEE continuera à gérer ses ressources avec prudence et à rechercher des gains d'efficacité qui préserveront l'intégrité et l'indépendance de son mandat.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et au programme

Il n'y a pas eu de changements importants dans le personnel ou le fonctionnement de l'organisation au cours du troisième trimestre.

Approbation des cadres supérieurs:

Charles Randall Smith

Président

Sonja Mitrovic

Directrice principale, Services généraux et dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Date:

Annexe

Tableau 1

État des autorisations pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2025 (en millions de dollars)

1 décembre	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025	
	Crédit totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 31 décembre 2025	Crédit totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2024
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	6 381 762	1 366 046	3 614 003	6 548 593	1 548 593
Autorisations législatives budgétaires - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	696 129	174 032	522 097	605 628	174 032

Autorisations totales	7 077 891	1 540 078	4 136 100	7 154 221	1 €
-----------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----

Remarque 1 : Les montants comprennent uniquement les autorisations disponibles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Remarque 2 : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Tableau 2

Dépenses budgétaires par article courant pour le trimestre ayant décembre 2025 (en dollars)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Crédits dépensés pendant le trimestre se terminant le 31 décembre 2025	Culmul des crédits utilisés à la fin du trimestre 31 décembre 2025	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025
Dépenses:				
Personnel	5 253 976	1 193 267	3 612 414	5 335 421
Transports et communications	40 000	2 376	13 745	60 000

Information	50 000	6 048	17 582	40 000
Services professionnels et spéciaux	1 238 915	71 933	209 312	1 173 800
Locations	40 000	1 257	3 316	50 000
Réparation et entretien	20 000	0	0	20 000
Services publics, fournitures et approvisionnements	65 000	15 099	24 689	55 000
Acquisition de machines et de matériel	100 000	144	760	160 000
Autres subventions et paiements	270 000	249 954	254 282	260 000
Dépenses budgétaires totales	7 077 891	1 540 078	4 163 100	7 154 221

Remarque 1 : Les montants comprennent uniquement les autorisations disponibles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Remarque 2 : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Date de modification : 2026-02-27